

Formation OCQPI – C3000 : Officier Chef de Quart Passerelle International / Capitaine 3000

ADMISSION SUR TITRE OU REORIENTATION PROFESSIONNELLE RECRUTEMENT EN 1^{ERE} ANNEE DE FORMATION INITIALE

Procédure de candidature

Sites de formation :

Le Havre & Bastia

La formation est proposée sur deux sites : Le Havre et Bastia pour les deux premières années. La 3^{ème} année se déroulera sur le site du Havre ou celui de Marseille.

Ouverture des candidatures :

19 janvier 2026

Clôture des candidatures :

12 mars 2026 (23h59 – heure de Paris)

Frais de scolarité 2026-2027 :

1600€ (UE) – 8000€ (hors UE)

Les candidats ont jusqu'au 01 avril 2026 pour compléter leur dossier. A l'issue de la réception des dossiers, et après vérification de chacune des pièces demandées, une pré-sélection est effectuée.

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien portant sur leur parcours et leur motivation.

CONDITIONS REQUISSES POUR CANDIDATER :

- Détenir au minimum un diplôme Bac+2 ou 120 ECTS correspondant à un niveau Bac+2 dans une même formation, obtenu au plus tard au moment de la rentrée à l'ENSM ;
ou
- Avoir exercé une profession durant au moins 3 ans (stages et alternance non compris), précédée de l'obtention du Baccalauréat ;

SELECTION :

La sélection s'effectue en deux phases :

- Une étude du dossier ;
- Un entretien pour les candidats admissibles.

1. MODALITES DE CANDIDATURE

a) INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

b) APTITUDE MEDICALE

Les candidats doivent s'assurer avant l'entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit faire certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer et fournir le certificat d'aptitude à l'inscription.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :

https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/Adresses_des_Services_de_Sante_des_Gens_de_Mer_mars_2024.pdf

2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Règlement de 60 Euros pour les frais de dossier
⇒ [Règlement des frais de dossier](#)
 - Soit par paiement en ligne,
 - Soit par virement bancaire sur le compte de l'ENSM :
[IBAN] FR76 1007 1130 0000 0010 0700 190
[BIC] TRPUFRP1
2. Photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso) **ou** du passeport
3. Curriculum vitae*
4. Attestation(s) de travail justifiant de l'expérience professionnelle
5. Lettre de motivation*
6. Justificatif de niveau d'études consistant en :
 - Relevé de notes obtenues au Baccalauréat
 - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
 - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
7. Si le candidat a déjà navigué, un relevé de navigation, ainsi qu'une copie des brevets, diplômes ou certificats de la marine marchande ou de la marine nationale dont il est titulaire

* *Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.*

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (Carte Nationale d'Identité) **ou** PAS_NOM DU CANDIDAT (Passeport)
- CV_NOM DU CANDIDAT (Curriculum vitae)
- ATT_NOM DU CANDIDAT (Certificat de travail)
 - ATT1_NOM DU CANDIDAT > Attestation de travail n°1
 - ATT2_NOM DU CANDIDAT > Attestation de travail n°2
 - ...
- MOT_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective et communiquée par mail qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées.

3. DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

Les candidats admissibles recevront une convocation dématérialisée à partir du mois de mai 2026, pour un entretien en visioconférence via l'application Teams.

Les autres candidats seront informés de leur non-admissibilité courant mai 2026.

Les candidats ayant passé l'entretien seront informés individuellement du résultat final à partir du 02 juin 2026.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Contact : bef.lehavre@supmaritime.fr

INFORMATION

Les bourses d'études sont attribuées selon les critères fixés par l'arrêté du 24 juin 2013 (journal officiel de la république française du 3 juillet 2013).

Les informations sont à consulter sur le site internet de l'ENSM : www.supmaritime.fr